



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article1312>

DENI DE JUSTICE

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -

Date de mise en ligne : dimanche 21 février 2010

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Rudolf Bkouche, Membre de l'UJFP, pour IJAN (International Jewish AntiZionist Network)

Il y a des crimes d'Etat qui sont d'autant plus impunis que cet Etat jouit du soutien des Etats qui jouent au maîtres du monde. Ainsi les crimes perpétrés par l'Etat d'Israël.

Le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanction) est une réponse non seulement aux crimes commis par l'Etat israélien mais aussi à la complicité des Etats qui laissent faire voire soutiennent.

Contre les partisans de BDS, l'Etat français et le CRIF ont cru trouver une parade, assimiler le boycott des produits israéliens à une forme d'antisémitisme. Et le tour est joué.

François Fillon, premier ministre français, n'hésite pas à dénoncer, dans son discours au banquet du CRIF, ceux qui boycottent "les produits israéliens et cashers". S'il n'a jamais été question, pour BDS, de boycotter les produits cashers, le mensonge permet encore une fois de jouer sur l'amalgame "juif = sioniste" assimilant ainsi toute critique de la politique israélienne à une forme d'antisémitisme.

C'est cette confusion volontaire qui conduit certaines institutions juives à poursuivre pour incitation à la haine raciale ceux qui boycottent les produits israéliens. Comme si la dénonciation des crimes israéliens ne pouvait relever que de la haine raciale. Cette volonté de couvrir les crimes israéliens au nom des malheurs des Juifs est une forme de mépris. Auschwitz n'est plus l'un des grands crimes de l'humanité, il n'est qu'un instrument au service du sionisme pour légitimer les crimes commis par l'Etat d'Israël. En cela les "anti-antisémites" professionnels que sont devenus les souteneurs d'Israël ne valent pas mieux que les négationnistes qui nient le génocide. Si pour les uns les victimes n'existent pas, elle ne sont pour les autres que les faire-valoir d'une politique.

La condamnation de Saquina Arnaud s'inscrit dans cette prétention des souteneurs d'Israël de présenter BDS comme une forme d'antisémitisme. Mais elle signifie aussi que les crimes commis par l'Etat d'Israël sont absous, que ces crimes, considérés par le rapport Goldstone, comme des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité, ne sont pas des crimes. En cela cette condamnation est inacceptable.

Si le groupe Carrefour poursuivait Sakina Arnaud pour "dégradation légère" pour avoir mis une étiquette appelant au boycott des produits israéliens, le procureur de la République a requalifié la plainte en "incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse". Est-ce une initiative du Parquet ou une pression du gouvernement ? cela importe peu ; il suffit de noter la convergence entre la décision du Parquet et les déclarations du premier ministre au banquet du CRIF. Critiquer Israël ne peut être qu'un acte antisémite.

Depuis la légitimation par une instance internationale du déni de justice que constitue la création de l'Etat d'Israël, les souteneurs de l'Etat d'Israël, à l'époque les deux grandes puissances qui cherchaient à étendre leur puissance sur le Moyen-Orient, n'ont eu de cesse d'en appeler à la mémoire du génocide des Juifs par les nazis pour soutenir inconditionnellement la politique israélienne. A l'instrumentalisation du génocide mis en place par le mouvement sioniste, s'ajoutait l'instrumentalisation de ce génocide par les souteneurs d'Israël, comme si le massacre perpétré contre les Juifs valait légitimation des crimes commis par l'Etat d'Israël.

En cela, la condamnation de Sakina Arnaud pour "incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse" est un double déni de justice, déni de justice envers les Palestiniens qui subissent les exactions israéliennes, déni de justice envers les partisans de BDS qui protestent contre ces crimes.

rudolf bkouche, Membre de l'UJFP, pour IJAN (International Jewish AntiZionist Network)